

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du lundi 23 janvier 2023

Date de convocation : 9 janvier 2023	Nombre de membres { présents : 15 absents : 5
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 30 janvier 2023	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 15  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2023-03**

**OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification –  
Programme B du FACÉ 2022 (totalité, programme ER 2022)**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le VINGT-TROIS du mois de JANVIER, lundi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au complexe Saintes Vegas, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 9 janvier 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT,  
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Christophe BERTAUD, Jean-Paul GOUSSARD et Franck PETITFILS.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.



M. le Président rappelle que, pour le sous-programme B du FACÉ 2022 (extensions) dans le programme d'électrification ER 2022, le Comité, réuni le 4 avril 2022, a voté un montant de travaux de 538 750 euros (HT).

M. le Président propose au Bureau d'affecter ce montant à une tranche unique composée des 48 opérations suivantes dans le programme ER 2022 :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER008-1015	Andilly	Place du Canton	6 300
ER024-1012	Aulnay-de-Saintonge	Rue du Canal	10 400
ER033-1001	La Barde	Rue de l'Etang	10 100
ER036-1006	Beaugeay	Rue du Cloine	12 400
ER039-1005	Belluire	Route des Pierrières	7 700
ER050-1002	Bois	Route du Peu	16 500
ER063-1007	Breuil-la-Réorte	Les Chênaies-d'Oiron	19 300
ER065-1013	Breuil-Magné	Route de Loire-les-Marais	5 000
ER070-1006	Brizambourg	Rue de la Duquerie	5 100
ER076-1005	Celles	Rue de l'Enclos	20 800
ER086-1032	Chaniers	Rue Aliénor d'Aquitaine	14 400
ER108-1007	Clam	Rue Henri Vion	5 100
ER120-1030	Corme-Royal	Impasse des Genêts	7 500
ER127-1013	Courçon	Rue du Cours	10 000
ER135-1001	Cressé	Rue de la Fontaine du Parc	4 200
ER143-1002	Le Douhet	Chemin de la Grande Verrerie	4 000
ER158-1020	Ferrières	ZC de l'Aunis	7 100
ER171-1014	Geay	Rue de l'Eglise	6 000
ER172-1038	Gémozac	Route de Cravans	6 800
ER183-1021	Grézac	Chemin de la Trière	4 600
ER192-1016	Jarnac-Champagne	Impasse de l'Etang	31 800
ER192-1017	Jarnac-Champagne	Chemin Perraud	27 700
ER202-1005	Landes	Cours des Pervenches	6 300
ER225-1029	Les Mathes	Avenue Pierre Sibard	4 100
ER225-1030	Les Mathes	Avenue du Grand Logis	5 100
ER229-1002	Mérignac	Route de la Côte	5 400
ER241-1019	Montguyon	Trouillaud	4 400
ER244-1009	Montpellier-de-Médillan	Chemin de Durand	15 200
ER263-1005	Nieul-le-Virouil	La Coudrée	7 300
ER309-1021	St-Aigulin	La Ferraille	5 200
ER310-1021	St-André-de-Lidon	Rue de Boisrond	6 400
ER339-1019	St-Germain-de-Lusignan	Chez Méthez	12 500
ER339-1022	St-Germain-de-Lusignan	Zone aéronautique	7 900
ER350-1008	St-Julien-de-l'Escap	Chemin du Marronnier	21 700
ER351-1005	St-Just-Luzac	Rue Garesché	11 200
ER366-1009	St-Martin-de-Coux	Route de Chamadelle	5 000
ER376-1008	St-Ouen-d'Aunis	Rue du 14 Juillet	8 200
ER376-1009	St-Ouen-d'Aunis	Rue des Ilots	6 400
ER386-1001	St-Pierre-du-Palais	Les Champs de Saint Pierre	10 000
ER424-1007	Semoussac	Bois de Chez Bouchet	9 600

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER446-1008	Thors	Impasse du Château	8 700
ER453-1014	Trizay	Chemin des Fleurs	6 300
ER453-1015	Trizay	Chemin du Moulin de l'Angle	12 000
ER453-1016	Trizay	Abbaye	83 450
ER479-1005	Virollet	Passage Charlemagne	10 000
ER481-1003	Voissay	Rue des Ecluses	7 600
ER482-1006	Vouhé	Route de la Macre	7 300
ER485-1003	Le Grand-Village-Plage	Chemin des Vallées	8 700
<b>Total</b>			<b>538 750</b>



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Le Président,  
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,  
Jean-Luc FOURRÉ,  
Vice-président*